

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Semis en pieds de murs

Le samedi 25 octobre 2025 au matin, la commune organise des **semis de fleurs** 🌸 en pieds de murs. L'opération est ouverte à tous les habitants.

✓ Objectif : embellir notre commune. Le rendez-vous est fixé à 10 h, rue Jean Grolleau. Venez regarder et participer, ce n'est pas si difficile.

À l'issue de l'opération, un sachet de semences vous sera offert : à votre tour de réaliser des semis de fleurs en pieds de mur sur votre propriété.

Diagnostic archéologique au vieux château

À partir du lundi 27 octobre, l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) procédera à un diagnostic archéologique sur le site du vieux château.

👉 Pendant toute la durée de l'intervention, **les accès** 🚫 **au vieux château et au parc seront temporairement modifiés.**

Entretien de la végétation aux abords de la voie ferrée

A l'issue d'un diagnostic sur l'état de la végétation aux abords de la voie ferrée 🚂, **SNCF Réseau mène des travaux d'entretien de la végétation**, aux abords de la ligne de La Roche-sur-Yon à Thouars sur les communes Fougeré et Bournezeau : de nuit, **du 17 au 28 novembre 2025.**

L'objectif pour SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, est de garantir la sécurité des voyageurs et des agents SNCF, de préserver la régularité des circulations ferroviaires et de protéger les installations ferroviaires (caténaires, signalisation, télécommunications, etc.).

Ces travaux génèrent du bruit lié au fonctionnement des engins. Conscient des nuisances sonores occasionnées, SNCF Réseau remercie les riverains pour leur compréhension.

Ambassadeurs citoyens – Année scolaire 2025/2026

Cette année, 31 élèves de CM1-CM2 des deux écoles de Bournezeau se sont engagés à devenir ambassadeurs citoyens. Tout au long de l'année scolaire 2025/2026, ils participeront à diverses actions citoyennes, incarnant les valeurs de respect, de solidarité et de mémoire.

La première rencontre a eu lieu le 9 octobre dernier, dans la petite salle du Mitan. Les élèves ont échangé avec les bénévoles des associations patriotiques de Bournezeau et de Saint-Vincent Puymaufrais autour du devoir de mémoire et de la Première Guerre mondiale.

👉 Retrouvez sur [le site de la Commune](#) une présentation de nos jeunes ambassadeurs ainsi que les actions citoyennes en images.

La Micro-Folie itinérante à Bournezeau

La Micro-Folie itinérante s'installe à Bournezeau du 5 novembre au 6 décembre 2025.

📍 Salle du Conseil – Mairie de Bournezeau

Thème : LE MOUVEMENT 🌀

Le musée numérique Micro-Folie du Pays de Chantonnay vous invite à une immersion artistique et interactive autour du thème du mouvement. Explorez des milliers d'œuvres d'art numérisées en haute définition, issues des plus grands musées nationaux et internationaux. Profitez également de livres, jeux de la ludothèque, et casques de réalité virtuelle pour une expérience culturelle enrichissante et ludique.

Entrée libre.

🔗 Consultez le programme complet des animations : <https://www.paysdechantonnay.fr/app/uploads/2025/10/2025-0294-PR-MICROFOLIE-PROG-LIVRET-novembre-v2.pdf>

Recensement citoyen

Si vous avez atteint l'âge de 16 ans et ne vous êtes pas encore fait recenser, profitez de la période des vacances scolaires pour le faire en mairie.

Pour rappel, le recensement citoyen est obligatoire 🗳️ pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Si vous ne faites pas ces démarches, vous ne pourrez notamment pas vous inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) avant 25 ans.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- . Vous obtenez une attestation de recensement.
- . Vous êtes convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France.
- . Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème anniversaire et pourrez alors voter.

► **Pour vous faire recenser présentez-vous à l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile (au nom des parents).**

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Rythme Jazz Dance : vente de sapins 🌲

L'association Rythme Jazz Dance Bournezeau vous rappelle qu'elle propose sa traditionnelle vente de sapins (provenant de la sapinière O'vent des sapins à l'Oie). **Les commandes sont à passer avant le mercredi 05 novembre** et seront livrées le samedi 6 décembre sur le parking de la salle du Mitan.

🖨️ Commande possible via le lien HelloAsso, [en cliquant ici](#).

Basket Club Bournezeau : repas à emporter

L'association du Basket Club de Bournezeau vous informe qu'elle propose des repas à emporter.

🍴 Menu adulte : 18 € / 🧒 Menu enfant : 7,50 €

Retrait des repas le 29 novembre entre 17h30 et 19h30, à la salle omnisports.

📅 Réservation et règlement **avant le 19 novembre** à partir du site Helloasso, [en cliquant ici](#).

Amicale des sapeurs-pompiers : tournée de calendriers 2026

Les sapeurs-pompiers de Bournezeau vont débiter leur traditionnelle tournée de calendriers à partir du 20 octobre prochain. Ils sont les seuls à avoir le vrai calendrier, vous pouvez les reconnaître grâce à leur tenue officielle "Sapeurs-Pompiers Vendée". N'hésitez pas à prévenir votre entourage dont les aînés.

Familles Rurales : vide ta chambre

L'accueil de Loisirs Familles Rurales de Bournezeau organise un "vide ta chambre" le **1er novembre 2025**, de 9h à 17h, à la salle du Mitan de Bournezeau.

Les bénéfices de cet événement permettront l'achat de jeux pour les enfants de l'accueil de loisirs.

4 euros le mètre linéaire.

📅 Réservation à partir de 2 mètres par Helloasso, [en cliquant ici](#).

Venez nombreux !!!

POUR RAPPEL

Animations pendant les vacances de la Toussaint

Les vacances approchent ! Vous cherchez des idées pour occuper vos enfants ou vos petits-enfants ? Le Pays de Chantonnay vous propose une belle sélection d'activités à partager en famille : sorties, visites, découvertes... il y en a pour tous les goûts !

👉 Découvrez le programme complet en cliquant ici : [Livret des animations – Vacances de la Toussaint](#)

Pour encore plus d'activités et d'animations dans le bocage vendéen, n'hésitez pas à consulter le site <https://www.vendeebocage.fr/les-vacances-de-la-toussaint-vendee/>.

Déclarez vos ruches

Tout apiculteur, qu'il soit amateur ou professionnel, est tenu de déclarer annuellement (entre le 1er septembre et le 31 décembre) le nombre de ruches qu'il détient ainsi que leur emplacement, et ce, dès la première colonie d'abeilles en sa possession.

Quels avantages pour les apiculteurs ?

- . Connaître l'évolution du cheptel apicole,
- . Améliorer la santé des abeilles,
- . Mobiliser des aides européennes pour la filière apicole.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne. Pour plus d'informations et pour effectuer votre déclaration, rendez-vous sur le site "mesdemarches.agriculture.gouv.fr"

UDAF de la Vendée : parcours pour les enfants de parents séparés

L'Udaf de la Vendée, en partenariat avec l'association des Maisons de Quartier Yonnaises Val d'Ornay, propose un parcours destiné aux enfants de parents séparés à La Roche sur Yon du **27 au 29 octobre 2025**.

Ce sont 5 ateliers collectifs de parole et de soutien qui permettent aux enfants de 7 à 11 ans d'exprimer leurs émotions et partager leurs questions avec d'autres enfants du même âge, en toute confidentialité.

Les ateliers sont animés par une médiatrice familiale et une psychologue, toutes deux formées à l'accompagnement d'enfants de parents séparés.

Cette démarche permet aussi aux parents, dont la présence est attendue au dernier atelier, de mieux communiquer avec leur enfant sur les difficultés qu'il vit dans ce contexte de séparation.

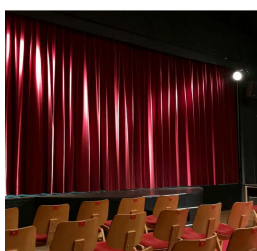
→ Renseignements sur le site de l'UDAF en cliquant ici udaf85.fr/peps. Inscription obligatoire par téléphone au [02.51.44.37.02](tel:02.51.44.37.02) ou par mail à peps@udaf85.fr

Lotissement communal "Le Haut Bois"

 **1 lot** est disponible à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ Informations complémentaires sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr

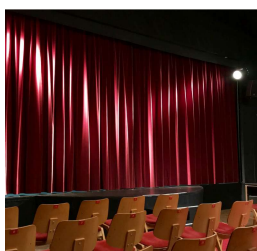
Agenda



24/10/2025

Soirée Cabaret

organisée par l'association du Marsupil'Amis



25/10/2025

Soirée Cabaret

organisée par l'association du Marsupil'Amis



25/10/2025

Semis en pieds de murs

La Commune organise des semis de fleurs  en pieds de murs. L'opération est ouverte à tous les habitants.



01/11/2025

Vide ta chambre

organisé par l'association Familles Rurales Bournezeau



05/11/2025

Concours de belote

organisé par l'association du Club de l'amitié



06/11/2025

Soirée jeux organisée par la bibliothèque

Une bonne occasion pour partager un moment ludique et découvrir de nouveaux jeux de société en toute convivialité !



09/11/2025

Rando de la moustache

organisée par l'association du Courlis'club

Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : <https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1>

Mairie de Bournezeau
2 place de la Mairie
85480 Bournezeau

 : 02 51 40 71 29  mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)
- le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

 Site internet : <http://bournezeau.fr>